

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 juin 2024

Séance du 19 juin 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 15

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges, WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

Absents excusés :

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Désaffectation et Déclassement de l'ancienne école de Zoebersdorf

### DCM 12 2024

Depuis l'ouverture du groupe scolaire intercommunale LA DECAPOLE en septembre 2012, l'école de Zoebersdorf n'accueille plus d'enfants.

Depuis cette date, le bâtiment n'est plus affecté à un service public, ni à l'usage direct du public et ne devrait plus faire partie du domaine public communal.

Le 28 septembre 2020, le conseil municipal a délibéré pour modifier l'imputation comptable des anciennes écoles de Geiswiller et de Zoebersdorf pour les classer au compte 2132 – immeuble de rapport.

Pour permettre la vente du bien, il convient également de constater la désaffectation administrative de ce bien, conformément à l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et de procéder à son déclassement.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'arrêté préfectoral créant le SIVU des 10 villages en date du 25 juin 2007 selon lequel le SIVU a pour objet la construction, l'entretien et le fonctionnement d'un ensemble scolaire d'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

Vu la délibération du conseil municipal de ZOEBERSDORF du 3 juillet 2012, décidant à l'unanimité de transférer la compétence scolaire au SIVU des 10 villages à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Vu la délibération du conseil municipal de GEISWILLER du 21 septembre 2012, décidant à l'unanimité de transférer la compétence scolaire au SIVU des 10 villages à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Vu l'arrêté municipal de la Commune de WICKERSHEIM décidant l'ouverture du groupe scolaire intercommunal LA DECAPOLE en date du 4 septembre 2012.

**Et après en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** la désaffectation matérielle de fait du bien immobilier section 04 parcelle 24 situé, 31 rue de l'Ecole à GEISWILLER – ZOEBERSDORF,
- **DÉCIDE** de déclasser l'immeuble section 04 parcelle 24 et situé, 31 rue de l'Ecole à GEISWILLER – ZOEBERSDORF et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la désaffectation et au déclassement du bien.

**Vote à l'unanimité**



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le **27 JUIN 2024**

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire, *GILLIG*  
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 juin 2024

Séance du 19 juin 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 15

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges, WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

Absents excusés :

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Inscription au livre foncier de l'ancienne école de Zoebersdorf

### DCM 13 2024

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil municipal a imputé le bâtiment de l'ancienne école de Zoebersdorf au compte 2132 – immeuble de rapport.

Par délibération en date du 19 juin 2024, le conseil municipal a validé la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école de Zoebersdorf, sise 31 rue de l'école.

Ce bâtiment public avait pour affectation l'école COMMUNALE depuis l'existence de la commune historique de Zoebersdorf. En 2012, les élèves ont rejoint le Groupe Scolaire Intercommunal LA DECAPOLE. L'école de Zoebersdorf n'avait donc plus aucune affectation depuis cette date.

Ce bien faisait partie du domaine public communal jusqu'en 2012. Il n'est donc pas inscrit au Livre Foncier. En conséquence pour permettre la vente de l'immeuble situé à ZOEBERSDORF, 31 rue de l'Ecole, il convient de délibérer pour engager les écritures s'y rapportant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

**CONSIDERANT** que ce bien n'est pas inscrit et répertorié au Livre Foncier ;

- **CERTIFIE** que ce bien communal était affecté au service scolaire de la Commune de Zoëbersdorf depuis l'origine jusqu'en 2012 ;
- **PRECISE** que ce bien a ainsi été géré de façon paisible, durable et non équivoque depuis plus de 30 ans par la municipalité de Zoëbersdorf ;
- **DECIDE** d'inscrire l'immeuble situé 31 rue de l'école à 67270 ZOEBERSDORF au Livre Foncier, d'une superficie de 443 m<sup>2</sup>, cadastrée en section n° 04 parcelle n° 24 ;
- **AUTORISE** le Maire de contacter **Maître JACQUIN-ARBOGAST**, Notaire à DETTWILLER, afin que cette dernière procède aux démarches auprès du livre foncier afin d'obtenir une première inscription du bien ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'inscription au livre foncier.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **27 JUIN 2024** *GILLIG*

Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,

Céline GILLIG



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 juin 2024

Séance du 19 juin 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 15

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges, WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

Absents excusés :

### 7 - Finances locales

#### 7.1. - Décisions budgétaires

**Autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à la vente de l'ancienne école de Zoebersdorf**

### DCM 14 2024

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil municipal a constaté que le bâtiment de l'ancienne école restait imputé à l'inventaire de la commune dans le compte 21312 – bâtiment scolaire. Afin de régulariser comptablement la situation, le conseil municipal a approuvé une modification budgétaire en vue d'imputer le bâtiment de l'ancienne école dans le compte 2132.

Par délibération en date du 11 mai 2023, le conseil municipal a approuvé la cession de l'ancienne école de Zoebersdorf au prix de 180 000 €.

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à donner mandat à 2 agences immobilières pour la promotion du bien.

Par délibération du 19 juin 2024, le conseil municipal a validé la désaffectation, le déclassement et l'inscription au livre foncier de l'immeuble sis 31 rue de l'Ecole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la vente du bien immobilier section 4 parcelle 24 sis 31 rue de l'Ecole (Zœbersdorf) à 67270 GEISWILLER-ZOEBERSDORF pour un montant de 180 000 € net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés dans le cadre de la vente du bien.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **27 JUIN 2024**



Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

**GILLIG**  
La secrétaire,  
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 juin 2024

Séance du 19 juin 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 15

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges, WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

Absents excusés :

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Déplacement du défibrillateur de Zoëbersdorf

### DCM 15 2024

Le défibrillateur de Zoëbersdorf est actuellement installé sur le bâtiment de l'ancienne école de Zoëbersdorf.

Par délibération du 19 juin 2024, le conseil municipal a validé la vente de ce bien ; il convient donc de déplacer le défibrillateur sur un bâtiment communal.

Il est proposé d'installer le défibrillateur sur le bâtiment de la Maison des Associations situé 16 rue Principale – Zoëbersdorf à 67270 GEISWILLER-ZOEBERSDORF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE le déplacement du défibrillateur de l'ancienne école de Zoëbersdorf pour l'installer sur le bâtiment de la Maison des Associations.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déplacement du défibrillateur.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 27 JUIN 2024

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire, *GILLIG*  
Céline GILLIG



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 juin 2024

Séance du 19 juin 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 15

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges, WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

Absents excusés :

7 - **Finances locales**

7.1. - **Décisions budgétaires**

**Passage à la nomenclature comptable M 57 - précisions**

**DCM 16 2024**

Par délibération du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal a acté le passage à la nomenclature M57.

Il y a lieu de compléter cette délibération et de préciser que le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3 500 habitants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **COMPLÈTE** la délibération du 12 juillet 2021 relative au passage à la nomenclature comptable M57 et acte le passage de la commune de GEISWILLER ZOEBERSDORF à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3 500 habitants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le **27 JUIN 2024**

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire, *GILLIG*  
Céline GILLIG

